Val Blanche Séjours®

Conditions de vente

L'inscription à l'un de nos séjours ou location implique l'acceptation des conditions de vente ci-dessous.

1. Réservation

Dans tous les cas une réservation peut être prise par courrier, par téléphone ou par fax aux adresses et numéros de téléphone et de fax spécifiés sur cette brochure.
Afin de vous satisfaire au mieux, nous vous invitons à formuler votre demande de manière précise (catégorie d'appartements, étage, exposition, nombre de personnes, nombre d'enfants de moins de sept ans, équipement, distances des commerces et des pistes).
Notre service de réservation attribue une option qui doit être confirmée par le client dans les huit jours par un chèque d'acompte. En cas d'inscription tardive ce délai sera ramené à trois jours.

2. Acompte

La réservation ne sera effective qu'après la réception d'un chèque d'acompte représentant 25 % du prix total du séjour.
Dès réception de l'acompte, l'agence Valcros établit un contrat de séjour, précisant les dates de ce séjour, le prix, la description des lieux loués et les prestations fournies.
Afin de bénéficier totalement des garanties de l'assurance annulation ACE Assurance, il est demandé d'indiquer les noms et prénoms de tous les participants.

3. Solde

Le solde du séjour doit parvenir à l'agence au plus tard un mois avant le début du séjour. Les documents relatifs à l'accès à une prestation ne seront remis au participant qu'après règlement complet du dossier.
Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

4. Arrivées

Sauf accord particulier des services d'accueil, les arrivées ont toujours lieu après 14 heures le jour de l'arrivée et jusqu'à 17 heures.
Nous ne saurions être tenus pour responsables dans le cas où le client se présenterait en dehors des horaires spécifiés sur les documents remis par l'agence.

5. Versement de dépôt de garantie (caution)

Lors de la remise des clés, de l'inventaire et de l'état des lieux de l'appartement, un dépôt de garantie de 160 € par appartement ou 250 € par chalet est demandé au client. Cette somme sera répartie sur 2 chèques : l'un de 40€ et l'autre de 120 € ou de 210 €.
L'état des lieux et l'inventaire devront être contrôlés par le client, et tout modificatif aux documents fournis devra être signalé dans un délai de 24 heures suivant l'arrivée.
Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille.
Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location, et avant son départ. Dans le cas où le ménage ne serait pas fait, le dépôt de garantie de 40 € sera retenu.

6. Départs

Sauf accord express de l'agence les départs ont toujours lieu **avant 10 heures le matin** du jour de départ. Tout manquement à cette clause entraîne le paiement d'une journée-supplémentaire sur la base du prix haute saison.

7. Limite d'occupation des locations

L'occupation des locations est strictement limitée au nombre de personnes indiqué dans la brochure et le contrat de location. Tout dépassement constaté à l'arrivée ou pendant le séjour pourra soit être refusé, soit faire l'objet d'un dépassement de prix égal au préjudice subi pour le propriétaire.

8. Interruption de séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif est couvert par le contrat d'assurance ACE Europe.
Le remboursement interviendra après instruction du dossier par les services de la compagnie d'assurance et avis favorable de ladite compagnie.
Le client s'engage à fournir tous les justificatifs qui pourraient être demandés.
Seules sont couvertes les prestations incluses dans le prix du séjour.

9. Rendu du dépôt de garantie

En période d'affluence et afin de faciliter les départs, les cautions seront adressées au domicile du client dans les quinze jours qui suivent le départ. Toutes modifications à l'état des lieux et à l'inventaire remis à l'arrivée seront facturées au client si aucune contestation par celui-ci n'est faite dans les 24 heures après la remise des clés.
Les biens loués doivent être rendus propres et rangés. La non observation de cette clause expose le client à payer les frais engagés pour y remédier.

10. Les prix

Les prix publiés sont établis sur la base des conditions économiques du 1er juillet 2014. Ils pourront être modifiés dans le cas de modification tarifaire de nos prestataires de services.

11. Modification de séjour

Toute modification de séjour effectuée à la demande du client sur une réservation confirmée sera facturée 18 €.

12. Interruption de services

Notre agence ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de panne ou d'interruption de services tels que EDF, eau, téléphone, ou de panne de chauffage ou d'appareil électroménager. Nous nous engageons cependant à intervenir ou faire intervenir les personnes ou services compétents dans les meilleurs délais.

13. Forfaits par personne

Dans le cas où les tarifs sont déterminés par personne et fonction de l'occupation de l'appartement, le fait que le nombre de participants soit modifié par rapport au contrat initial, modifie le prix définitif par personne. Celui-ci est alors déterminé par le nouveau nombre de participants réel, quelle que soit la cause de cette modification.

14. Animaux

Les animaux domestiques ne sont accueillis que dans la mesure où leur présence a été spécifiée et acceptée lors de la réservation. Ils entraînent la perception d'un supplément. À défaut, l'accès pourra leur en être interdit.

15. perturbations locales

Il est bien évident que nous ne pouvons être au courant de tous travaux de construction durant la validité de cette brochure. Les travaux entrepris soit par des particuliers, soit par des autorités publiques sur le site ne pourraient nous être opposés.

16. Séjours en dehors des saisons

Les activités annexes font parfois défaut hors saison et l'accès à certaines activités ou services limité. Notre service réservation vous donnera toutes les informations que vous jugerez nécessaires sur simple demande de votre part. Les informations données sur les stations ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. (Cas de suppression d'activité par exemple).

17. Litiges

Toute réclamation relative à un séjour doit nous parvenir pendant le séjour contre décharge au bureau d'accueil de l'agence.
Nous ferons en sorte d'apporter une solution à tout litige avec un maximum de rapidité.

18. Juridiction

En cas de contestation ou de litige n'ayant pas trouvé de règlement amiable sur place, seuls les tribunaux des Alpes-de-Haute-Provence seront seuls compétents, sans novation, ni dérogation à cette clause attributive.

Important

Cette brochure a fait l'objet de la plus grande attention. Néanmoins, tous les prix et dates figurant dans cette brochure doivent être confirmés par nos services au moment de la réservation. Dans des cas exceptionnels, nous nous réservons le droit d'apporter des modifications à cette production sans pour cela être tenus de mettre à jour la présente brochure.

Assurances et Assistance

L'AGENCE VALCROS a souscrit auprès de la Compagnie ACE Assurance un contrat d'assurance sous le numéro 5.118.628 qui permet de faire bénéficier ses clients de la Communauté Économique Européenne des garanties suivantes :

ANNULATION DE SÉJOUR

L'assureur garantit à l'assuré ou ses ayants droits, **le remboursement des sommes versées*** au souscripteur, en cas d'annulation pour les raisons suivantes :

A) - Maladie grave, accident grave ou décès du réservataire, de son conjoint (y compris concubin notoire ou lié par un P.A.C.S.) ou de leurs descendants, ascendants, gendres ou brus, soeurs et frères ou de personnes désignées au contrat de location.

Par maladie ou accident grave, on entend toute altération de la santé ou toute atteinte corporelle interdisant de quitter le domicile ou l'établissement hospitalier, lieu du traitement à la date du début de la période de location et justifiée par un certificat d'arrêt de travail et par un certificat médical précisant l'interdiction précitée et en sus pour les cures, la justification de la prise en charge par leur régime légal maladie des frais remboursables sans conditions de ressources, le récépissé d'annulation de cure établi par les établissements thermaux. Sont comprises les maladies chroniques dont l'évolution au moment du départ ne permettrait pas celui-ci.
Les cas de grossesses sont garanties uniquement lors de complications dues à cet état, fausses couches, accouchement et suite, survenus dans le mois précédant la date effective de réservation.

B) - Sinistre entraînant des dommages importants au domicile, dans une résidence secondaire ou dans une entreprise appartenant au réservataire et survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ ou dans les 48 heures suivant la date de départ prévue.

C) - Empêchement de prendre possession des lieux loués par suite de licenciement (sauf licenciement pour faute professionnelle grave) ou de mutation du réservataire ou de son conjoint (ou concubin notoire ou lié par un P.A.C.S.), à condition que la notification de l'employeur soit postérieure à la prise d'effet des garanties.

D) - Empêchement pour le réservataire de se rendre sur les lieux de la réservation par route, chemin de fer ou air, le jour prévu pour la prise de possession des lieux loués et dans les 48 heures qui suivent, par suite de barrages ou de grèves empêchant la circulation, attestés par le Maire de la Commune ou toute autorité (Office du Tourisme, SNCF...) du lieu de résidence de vacances.

Si le réservataire est contraint d'annuler ou de renoncer à son séjour dans les 48 heures précédant ou suivant la date contractuelle de commencement de location par suite :

E) - De défaut ou d'excès de neige :
Cette garantie ne peut être prise en considération que d'après un bulletin d'enneigement publié par un organisme agréé à délivrer ce bulletin, concernant la station elle-même si elle est adhérente ou, si elle ne l'est pas, la station la plus proche à vol d'oiseau.
Il sera établi s'il y a manque de neige dans la station de sports d'hiver du lieu de la location, si dans les 48 heures précédant ou suivant la date prévue pour le commencement de la location, plus des deux tiers des pistes de la station considérée sont fermées d'après le bulletin d'enneigement précité.
Cette garantie ne peut s'appliquer qu'entre le 15 décembre et 14 avril de l'année suivante et sous réserve que le contrat de location ne soit pas souscrit pendant l'ouverture de la station alors que le manque ou l'excès de neige est déjà flagrant.

F) - D'interdiction de sites en raison de pollution ou d'épidémie :
Les risques de pollution ou d'épidémie seront considérés comme réalisés lorsque le site aura été interdit totalement dans un rayon de 5 kilomètres autour du lieu de réservation par décision d'une autorité communale ou préfectorale pendant la période du séjour. (La fermeture d'un établissement thermal n'entraîne pas la mise en œuvre de cette garantie).

G) - D'Etat de catastrophe naturelle selon la loi du 13.07.1982 ou d'incendie de forêt se produisant sur le lieu du séjour et entrainant :

- soit l'interdiction de séjour, sur le site, par les autorités compétentes pendant out ou partie de la période figurant au contrat.
- soit une dégradation du site telle qu'elle ne permette pas au client de jouir normalement de l'environnement et des prestations qui avaient motivé sa venue. En cas de contestation, les parties se réfèreront à l'avis de l'Office local de Tourisme pour apprécier le bien fondé de l'annulation, eu égard aux répercussions locales de l'événement sur le tourisme.

*** le remboursement des sommes versées** : L'assureur rembourse 100 % des sommes versées par le client au titre de son séjour soit : l'hébergement et l'ensemble des prestations pouvant être délivrées au titre du contrat de réservation dans la mesure où elles sont mentionnées au contrat de réservation et réglées.
Les prestations pouvant être fournies sont le forfait remontées mécaniques, le forfait cours de ski, stages sportifs, location de matériel, restauration, transport etc.

INTERRUPTION DE SÉJOUR

L'assureur rembourse au réservataire **le montant du séjour non couru*** par suite d'interruption de séjour ou de retard dans la prise de possession des lieux, conséquence de l'un des événements énumérés aux points : A, B, E, F et G. « Annulation de séjour ». Il est précisé qu'en cas de retard, l'événement doit survenir dans les cinq jours précédant la date contractuelle de prise de possession des lieux. Pour les points E, F et G, la garantie sera délivrée si et seulement si l'événement se produit après l'arrivée sur site.

*** le montant du séjour non couru** : L'assureur rembourse le nombre de jours non couru au prorata temporis (jour de départ anticipé au jour de départ prévu) au titre de son séjour soit : l'hébergement et l'ensemble des prestations pouvant être délivrées au titre du contrat de réservation dans la mesure où elles sont mentionnées au contrat de réservation et réglées.
Les prestations pouvant être fournies sont le forfait remontées mécaniques, le forfait cours de ski, stages sportifs, location de matériel, restauration, transport etc.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

L'assureur garantit les frais de recherche et de sauvetage mis en œuvre par un organisme habilité pour venir au secours du réservataire, de son conjoint (ou concubin notoire ou lié par un P.A.C.S.), de leurs ascendants ou descendants ou des personnes mentionnées au contrat de réservation.

RESPONSABILITÉ CIVILE DU LOCATAIRE OCCUPANT

L'assureur prendra en charge :

- La Responsabilité locative

A la suite d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât d'eau, du gel prenant naissance dans les locaux, les conséquences pécuniaires de la responsabilité des locataires ou des occupants en vertu des articles 1732 à 1735 et 1302 du Code Civil pour les dommages causés aux biens mobiliers et immobiliers appartenant au propriétaire du logement loué, les honoraires d'experts et les frais de déplacement ou replacement ainsi que les frais de relogement rendus indispensables à la suite d'un sinistre garanti.
L'assureur garantit également les conséquences pécuniaires, pertes de loyers ou privation de jouissance subies par le propriétaire.

- Le Recours des voisins et des tiers

A la suite d'un incendie, d'une explosion, d'un dégât d'eau, du gel prenant naissance dans les locaux, les conséquences pécuniaires de la responsabilité que les locataires ou ccupants peuvent encourir en vertu des articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil pour tous dommages matériels causés aux voisins et aux tiers et pour lesquels la garantie responsabilité locative ci-dessus a joué.

- La Responsabilité civile vol, vandalisme et dégradations diverses

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que le locataire ou les occupants peuvent encourir en vertu des articles 1382, 1383 et 1384 du Code Civil pour les vols et actes de vandalisme ou pour les dégradations causées aux biens mobiliers et immobiliers.

ASSISTANCE

L'ASSUREUR prend en charge le coût de l'assistance assumée par **ACE ASSISTANCE**.

Les prestations sont :

- le rapatriement sanitaire par tous moyens des locataires ou occupants dès qu'il(s) se trouve(nt) dans un centre hospitalier et qu'il n'est pas possible de le(s) soigner sur place.
- le rapatriement du corps en cas de décès du (des) locataire ou occupant(s) jusqu'au lieu d'inhumation en France.
- la mise à disposition d'un billet aller et retour pour un membre de la famille du (des) locataire(s) ou occupant(s) si celui-ci (ceux-ci) est (sont) hospitalisé(s) plus de 10 jours et à plus de 100 km de son (leur) domicile.
- la mise à disposition d'un billet retour pour le locataire ou occupant en cas de décès soudain et imprévisible d'un proche parent.
- la mise à disposition d'un chauffeur pour le retour si à la suite d'un rapatriement aucun des locataires ou occupants ne peut conduire le véhicule.

Territorialité : France métropolitaine et pays frontaliers.

Validité de la garantie : Cette garantie s'applique exclusivement à l'occasion du séjour effectué par les assurés. Elle prend effet lorsqu'il quittent leur domicile et cesse à leur retour.

En cas de sinistre mettant en jeu cette garantie, **l'assuré devra prendre directement contact avec ACE ASSISTANCE au 33 (0)1.40.25.57.25 en communiquant les références suivantes : 610782/118.628**

EXCLUSIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES GARANTIES

Sont exclus des garanties exposées dans le présent contrat, les dommages se rattachant directement ou indirectement à :

- **la guerre étrangère (il appartient à l'assuré de prouver que le sinistre résulte d'un autre fait),**
- **la guerre civile (il appartient à l'assureur de prouver que le sinistre résulte de la guerre civile),**
- **tous effets directs ou indirects d'explosion de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atomes ou de la radioactivité ou d'une exposition à toute substance ou contamination de nature biologique ou chimique,**
- **l'usage de stupéfiants non prescrits médicalement,**
- **la pratique d'un sport en tant que professionnel,**
- **un fait intentionnel de l'assuré ou à son suicide ou tentative de suicide,**
- **un traitement esthétique, psychique ou psychothérapeutique,**
- **la maladie ou accident, grossesse et en général toute altération de santé dont les premiers symptômes ont lieu avant la date de réservation du séjour,**
- **de l'interdiction médicale de cure.**

FORMALITÉS ET DÉMARCHES À ACCOMPLIR EN CAS DE SINISTRE

Sauf cas fortuit ou de force majeure, l'assuré doit dans les **CINQ JOURS** où il en a connaissance, avertir :

ACE Europe Service Locations Saisonnières
8, avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex

La déclaration de sinistre devra être accompagnée de la photocopie du contrat de réservation en cause, signé des deux parties ou la preuve de leurs accords, ainsi que le contrat de relocation des locaux loués pour la période prévue au contrat de réservation initial.
Le RESERVATAIRE s'engage en cas de sinistre touchant la garantie Frais d'annulation de séjour ou d'interruption de séjour, à permettre au médecin de l'ASSUREUR, d'accéder au dossier médical, faute de quoi, la garantie ne lui serait pas acquise.

FORMATION - PRISE D'EFFET DES GARANTIES

La garantie est acquise à l'ASSURE le lendemain à 0 heure de la réception par le souscripteur du contrat de réservation signé et du chèque de règlement d'arrhes ou d'acompte comme il est dit aux Conditions Particulières et pendant la période du séjour indiquée au contrat de réservation.
Au cas où le chèque d'acompte ou d'arrhes s'avérerait être sans provision ou rejeté par la banque pour quelque cause que ce soit, les garanties du présent contrat seraient nulles et sans effet, sauf si le RESERVATAIRE régularise le paiement dans les délais fixés par la loi.

COMMUNICATION DU CONTRAT

L'Assuré peut consulter sans frais le texte intégral du contrat auprès de l'Agence ou du Service de Réservation.

Le Mandataire Général pour la France
Notice Loc. Saison. / Valcros / 08/07

Tél. 0 492 305 900

SIREN 349 874 891 - APE 703 A • Carte professionnelle prestations touristiques délivrée par la préfecture des Alpes de Haute-Provence : 397 PT.
Val Blanche Séjour, St-Jean réservations, Chabanon réservations sont des marques déposées de la SARL « VALCROS ARMAND SOLETTA » au capital de 7 622 € dont le siège social est à : Immeuble le Galisson 04140 Montclar. La SARL Valcros est titulaire de la carte professionnelle n° 161 délivrée par M. le Préfet des Alpes de Haute-Provence. Elle est garantie financièrement pour ses activités par la SOCAF, 26 avenue de Suffren 75018 Paris, à hauteur de 502 000 €.

VAL BLANCHE

SÉJOURS

La Vallée de toutes les natures ...

2014 - 2015

Consultez et réservez votre séjour en ligne :
>>> www.valcros.fr <<<

- Saint Jean - Montclar
- Chabanon - Selonnet
- Seyne - Le Grand Puy

Tél. 0 492 305 900

VALCROS Immobilier · FNAIM · Montclar · Le Grand Puy · Chabanon · France Montagnes · Alpes de Haute Provence · LOCATIONS DE VACANCES

Montclar

Séjours avec prestations touristiques incluses
(Forfait remontées, matériel de ski, ...)
NOUS CONSULTER !

Télésiège du plateau 6 places débrayable, accès au domaine de Dormillouse en 8 minutes !

Montclar
1300 m
De 1300 m à 2500 m

Saint-Jean-Montclar, station-village où s'allient le soleil, la neige, l'air et l'eau, dans une région qui a su conserver son cadre naturel et ses traditions pour votre plus grand plaisir. Bénéficiant d'un climat méditerranéen et de ses 300 jours de soleil par an, elle ne sacrifie rien à l'enneigement grâce au domaine skiable de Dormillouse.
Accessible par téléportés depuis la station, vous y pratiquerez de décembre à avril du ski alpin de qualité dans un cadre de haute montagne (2000 m à 2500 m). Le pic de Dormillouse est aussi un site exceptionnel pour la pratique du parapente, retenu pour la finale des championnats de France. En balcon du lac de Serre-Ponçon, à 10 km de l'Ubaye, la station vous permettra l'été de pratiquer tous les sports nautiques et d'eaux vives.
Dans une ambiance familiale, Saint-Jean-Montclar a su marier activités et animations d'une grande station et le charme d'un petit village.

AGENCE VALCROS
Station St-Jean
Im. le Galisson
04140 MONTCLAR
infos@valcros.fr
0 492 305 901

www.valcros.fr

ACCÈS

- **Voiture** : par le CD 900, 40 km de Digne-les-Bains, 40 km de Gap.
- **Train :** gare de Gap, puis liaison autocars (en hiver seulement) et sur réservation 15 jours avant l'arrivée.
- **Avion** : aéroport international Marseille Provence.
- **Navette blanche** : départ de l'aéroport Marseille Provence ou gare TGV (en hiver seulement).

Renseignements : 04 92 30 92 00.

SKI ALPIN

50 km de piste de ski alpin.

REMONTÉES MÉCANIQUES

4 télésièges, 8 téléskis. Pistes : 4 vertes, 13 bleues, 10 rouges, 4 noires. Snowpark, boarder cross, big air, raquettes. Ski de randonnée et hors pistes. Patinoire artificielle. Canons neige.

LES ENFANTS

Crèche halte garderie, club enfants, club Piou-piou.

SERVICES COMMERCES

- Supérette
- Tabac/journaux/souvenirs
- Poste
- Restaurants
- Locations VTT et trottin'herbes
- Hôtels ouverts toute l'année
- 3 magasins de sports
- Boulangerie
- Croissanterie
- Snack-bar
- 3 restaurants d'altitude
- Infirmière
- Kinés-ostéopathes
- Taxi
- Agence immobilière

À 10 km, pharmacie, vétérinaire, dentiste, médecin.

SPORTS, ACTIVITÉS & LOISIRS

- ESF 15 moniteurs
- École de parapente
- Ski alpin
- Fauteuil ski
- Snowpark
- Boarder cross
- Big air
- Patinoire artificielle
- Randonnée
- Nombreuses animations : Olympiades, lotos, concours, Repas en plein air, Festival Country, paëlla géante. Soirées dansantes, soirées à thème, soirées cabarets.
- Accompagnateur de montagne
- Piscine
- Sauna
- 4 tennis
- Volley
- Gym
- Terrain de foot
- Tir à l'arc
- VTT
- Trottin'herbe
- Pétanque (concours)
- Ping-pong
- Équitation
- Delta-plane
- Pêche
- Promenades en montagne
- Trampoline
- Parcours aventures
- Télésièges ouverts 6 jours par semaine l'été (lacs d'altitude)
- Frontière italienne toute proche
- À 10 minutes : voile, planche à voile, ski nautique, rafting, canoé kayak, hydrospeed

LES RÉSIDENCES

Constituées de petits immeubles de standing de 3 à 5 étages, au pied des pistes. tous les logements sont équipés d'un coin cuisine avec plaques chauffantes et réfrigérateur, d'une salle d'eau avec douche ou baignoire, d'un W.C. chauffage et eau chaude électriques individuels. La plupart des logements ont une TV.

Week-end
2 jours 50 % du prix semaine
3 jours, 60 % du prix semaine

Promotion Week-End Country 2015
du 3 au 5 juillet

Tarifs prestations hiver par personne	Enfants - 12 ans	Adultes
Remontées mécaniques 6 jours	95 €	126 €

PRIX À LA SEMAINE

TYPE DE LOGEMENTS	HIVER 2014/2015				ÉTÉ 2015	
Studio (4 pers.)	250 €	380 €	450 €	500 €	220 €	270 €
Studio (4 pers.)	280 €	420 €	500 €	550 €	230 €	280 €
Studio (4 pers.)	300 €	450 €	540 €	600 €	240 €	300 €
2 pièces (6 pers.)	350 €	530 €	630 €	700 €	290 €	390 €
2 pièces (6 pers.)	400 €	600 €	720 €	800 €	330 €	420 €
3 pièces (6 à 8 pers.)	450 €	680 €	810 €	900 €	390 €	480 €
Chalet (6 à 8 pers.)	500 €	750 €	900 €	1000 €	430 €	540 €

Classification interne

Nous vous calculons le prix de votre séjour, en dehors de ces dates, sur simple demande.

PROMOTION
Réduction de 10 %
pour 2 semaines consécutives.
Réduction de 15 %
pour 3 semaines consécutives.
Réduction de 20 %
pour 4 semaines consécutives.

NOS PRIX COMPRENNENT
Location du logement, assurance, forfait charge (eau, électricité).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS
Les frais de dossiers (12 €), l'assurance assistance annulation (5 %), la fourniture de draps à la demande (10 €, sur réservation avant l'arrivée), la taxe de séjour (0,40 € par jour par personne).

DIVERS
Cautions : appartement 160 €, chalet 250 €.
Animaux : supplément 30 € par animal par semaine.
Horaire d'arrivée : entre 14 h et 17 h.
Horaire de départ : avant 10 h.
Les chalets sont situés minimum à 4 km de la station.

Chabanon - Selonnet

1600 m

- Dominant la vallée de la Blanche.
- Taille humaine et conviviale.
- Chalets en bordure de forêts.
- Petits immeubles au pied des pistes parfaitement intégrés à l'environnement.

C'est « à deux pas... l'évasion ! »

AGENCE VALCROS
Station St-Jean
Im. le Galisson
04140 MONTCLAR
infos@valcros.fr
0 492 305 902

www.valcros.fr

ACCÈS

- **Navette** : navette Selonnet-Chabanon.
- **Voiture** : par le CD 900, 45 km de Digne-les-Bains ou de Gap.
- **Train** : gare de Gap, puis liaison autocars et sur réservation 15 jours avant l'arrivée.
- **Avion** : aéroport international Marseille Provence.

L'HIVER

Le domaine skiable s'étend sur 40 km de pistes, 30 pistes tous niveaux, 1 télésiège, 10 téléskis, de 1550 à 2050 m et convient à toutes les formes de glisse : ski alpin, snowboard, snowscoot, skawl...
Enneigement artificiel, snow-park, half pipe, fauteuil ski.
3 km de pistes éclairées pour le ski nocturne (400 m de dénivelé). 25 km d'itinéraires dédiés au ski nordique ou pour la marche en raquettes au cœur d'une immense forêt de sapins ou sur les crêtes.

L'ÉTÉ

Espace sans limite de nature et d'évasion, au cœur d'un environnement protégé Natura 2000, balades accompagnées à la rencontre des marmottes ou randonnées libres (itinéraires disponibles sur place), parcours ludiques d'orientation avec 40 balises.
Parcours VTT sur les chemins de randonnées et pistes de descente, école de VTT, bike park et air bag encadrés par des moniteurs diplômés, trottinherbes (accès par téléski ou télésiège).
Piscine chauffée en pleine nature, location de poneys, soirées et balades à thème, pétanque, méchoui, mini-golf, parapente.

LES ENFANTS

Garderie, club piou-piou, fil neige, piste de luge, aire de jeux pour enfants, animations diverses.

SERVICES COMMERCES AFTERSNOW

- Accueil
- Magasins de sports
- Boutiques
- Épicerie
- Restaurants
- Hôtel
- Journaux
- Agence immobilière
- Espace bien-être
- Laverie automatique
- Agence postale
- Point internet gratuit
- Médecins, kinés, vétérinaire, pharmacie et dentiste sont à 10 km.

Chabanon-Selonnet « petite station » ? Assez grande déjà...

LES RÉSIDENCES

Constituées de petits immeubles de standing au pied des pistes. Tous les logements sont équipés d'un coin cuisine avec plaques chauffantes et réfrigérateur, d'une salle d'eau avec douche ou baignoire, d'un W.C., exposition et vue à préciser lors de la réservation. Chauffage et eau chaude électriques individuels.
Equipement standard du studio 4 personnes, 24 à 28 m², coin montagne 2 lits superposés, convertible 2 places dans séjour. Les deux pièces 6 personnes possèdent en plus 1 chambre avec 1 lit 2 places.

Week-end
2 jours 50 % du prix semaine
3 jours, 60 % du prix semaine

Tarifs prestations hiver par personne	Enfants - 12 ans	Adultes
Remontées mécaniques 6 jours	79,40 €	118,80 €

PRIX À LA SEMAINE

TYPE DE LOGEMENTS	HIVER 2014/2015				ÉTÉ 2015	
Studette (2 pers.)	185 €	300 €	350 €	390 €	180 €	210 €
Studio (4 pers.)	230 €	380 €	460 €	500 €	220 €	260 €
Studio (4 pers.)	240 €	420 €	510 €	600 €	230 €	280 €
2 pièces (6 pers.)	310 €	500 €	580 €	630 €	280 €	390 €
2 pièces (6 pers.)	370 €	570 €	660 €	710 €	370 €	460 €
Chalet (6 à 8 pers.)	510 €	710 €	800 €	870 €	400 €	510 €

Classification interne

Nous vous calculons le prix de votre séjour, en dehors de ces dates, sur simple demande.

PROMOTION
Réduction de 10 %
pour 2 semaines consécutives.
Réduction de 15 %
pour 3 semaines consécutives.
Réduction de 20 %
pour 4 semaines consécutives.

NOS PRIX COMPRENNENT
Location du logement, assurance, forfait charge (eau, électricité).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS
Les frais de dossiers (12 €), l'assurance assistance annulation (5 %), la fourniture de draps à la demande (10 €, sur réservation avant l'arrivée), la taxe de séjour (0,40 € par jour par personne).

DIVERS
Cautions : appartement 160 €, chalet 250 €.
Animaux : supplément 30 € par animal par semaine.
Horaire d'arrivée : entre 14 h et 17 h.
Horaire de départ : avant 10 h.
Les chalets sont situés minimum à 2 km de la station.

Seyne - Le Grand Puy

1200 m

- Petit village de montagne qui a su garder son identité.
- Entouré de forêts, de hameaux pittoresques, de montagnes étincelantes l'hiver et verdoyantes l'été.
- Patrimoine : le cœur du village raconte son histoire au fil de ses rues typiques et ses monuments classés (église du XIIe, fortifications Vauban...).

Entouré de 3 stations de ski, vous pourrez profiter été comme hiver de toutes leurs animations : Saint-Jean-Montclar ; Chabanon et Le Grand Puy.
Ici, c'est le royaume des grands espaces, des forêts et des lacs, des crêtes arrondies agrémentées de bois épars d'où le regard n'en finit plus de contempler l'infini.

AGENCE VALCROS
Station St-Jean
Im. le Galisson
04140 MONTCLAR
infos@valcros.fr
0 492 305 903

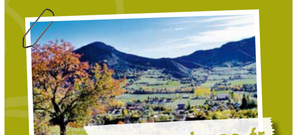

www.valcros.fr

ACCÈS

- **Voiture** : depuis Marseille, autoroute A51 sortie Digne, RN 85 jusqu'à Digne, puis CD 900. Depuis Grenoble, RN 85 jusqu'à Gap.
- **Train** : gare de Gap ou Digne, puis liaison autocars.
- **En avion** : aéroport international Marseille Provence.

STATION LA PLUS PROCHE LE GRAND PUY A 5 KM

C'est la station idéale pour vous initier en douceur.
De 1 300 à 1 800 m d'altitude, 20 km de pistes avec 1 télésiège, 7 téléskis.
Au départ des pistes un stade de neige pour les enfants avec 1 téléski baby enneigé artificiellement.

COMMERCES ACTIVITÉS & LOISIRS

Vous trouverez au village tous les commerces dont vous aurez besoin :

- Supermarché
- Boulangerie
- Pâtisserie
- Boucherie
- Charcuterie
- Traiteur
- Banque
- Tabac/Journaux
- Laverie automatique
- Coiffeur
- Restaurant
- Pizzeria
- Crêperie
- Prêt-à-porter
- Garage
- Pharmacie
- Médecin
- Vétérinaire
- Piscine
- Tennis
- Terrain de jeux
- Équitation
- Agence immobilière
- Centre de ski de fond

LES RÉSIDENCES

Dans le village de Seyne-les-Alpes et aux alentours, elles sont situées dans les immeubles ou dans des maisons de village avec tout le confort nécessaire.

Week-end
2 jours 50 % du prix semaine
3 jours, 60 % du prix semaine

PRIX À LA SEMAINE

TYPE DE LOGEMENTS	HIVER 2014/2015				ÉTÉ 2015	
Studio (4 pers.)	180 €	260 €	310 €	350 €	180 €	230 €
Studio (4 pers.)	210 €	320 €	380 €	420 €	200 €	260 €
Studio (4 pers.)	220 €	360 €	440 €	470 €	210 €	310 €
2 pièces (6 pers.)	250 €	390 €	460 €	510 €	240 €	340 €
2 pièces (6 pers.)	290 €	430 €	520 €	580 €	280 €	370 €
3 pièces (6 à 8 pers.)	350 €	540 €	630 €	690 €	330 €	460 €
Chalet (6 à 8 pers.)	410 €	580 €	670 €	720 €	400 €	510 €

Classification interne

Nous vous calculons le prix de votre séjour, en dehors de ces dates, sur simple demande.

PROMOTION
Réduction de 10 %
pour 2 semaines consécutives.
Réduction de 15 %
pour 3 semaines consécutives.
Réduction de 20 %
pour 4 semaines consécutives.

NOS PRIX COMPRENNENT
Location du logement, assurance, forfait charge (eau, électricité).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS
Les frais de dossiers (12 €), l'assurance assistance annulation (5 %), la fourniture de draps à la demande (10 €, sur réservation avant l'arrivée), la taxe de séjour (0,40 € par jour par personne).

DIVERS
Cautions : appartement 160 €, chalet 250 €.
Animaux : supplément 30 € par animal par semaine.
Horaire d'arrivée : entre 14 h et 17 h.
Horaire de départ : avant 10 h.
Les chalets sont situés minimum à 2 km de la station.

SEPT. 2014	OCTOBRE 2014	NOVEMBRE 2014	DÉCEMBRE 2014	JANVIER 2015	FÉVRIER 2015	MARS 2015	AVRIL 2015	MAI 2015	JUIN 2015	JUILLET 2015	AOÛT 2015	SEPTEMBRE 2015
27 1 4	11 18 25	1 8 15 22 29	6 13 20 27	3 10 17 24 31	7 14 21	28 7 14 21 28	4 11 18 25	2 9 16 23 30	6 13 20 27	4 11 18 25	1 8 15 22 29	5 13 19 26 3